

JOURNAL HEBDOMADAIRE
PARAISANT
Tous les VENDREDIS

Le Clairon

PUBLIÉ PAR
L'Imprimerie Yamaska
INCORPORÉE.

L'ASSEMBLEE DE DIMANCHE DERNIER

Une foule considérable se pressait, dimanche dernier, à l'Hôtel-de-Ville, pour assister à l'assemblée qui avait été convoquée dans le but de faire connaître le programme du nouveau candidat à la mairie, M. T. D. Bouchard.

Sur proposition de M. T. D. Bouchard, M. Magloire Côté, industriel, et ancien échevin de cette ville, a été appelé à la présidence.

Le premier orateur a été M. L. J. Gauthier, député au Fédéral.

M. Gauthier explique qu'il y avait plusieurs citoyens dignes d'accepter la candidature à la mairie. Plusieurs noms ont été suggérés, mais toutes ces personnes se sont déclarées dans l'impossibilité d'accepter la charge.

La candidature a été offerte tout spécialement, par un groupe important de citoyens, à M. le Dr Ulric Jacques, ancien échevin. Mais, M. Jacques a cru préférable, dans les circonstances, de ne pas accepter la charge qui lui était offerte. Les yeux de ceux qui s'occupent sérieusement des affaires municipales à St-Hyacinthe se portèrent alors sur la personne de M. T. D. Bouchard, député à la chambre de Québec.

La science des affaires municipales qu'a acquise M. Bouchard, son activité inlassable, le qualifient tout spécialement à cette position.

M. Bouchard a d'abord refusé la candidature, étant convaincu que ses concitoyens devaient être satisfaits de son travail, comme représentant du comté de St-Hyacinthe.

Devant l'insistance, cependant, de ceux qui lui ont offert la candidature, il a cru bon de l'accepter.

Il lui faut réellement une dose de courage peu ordinaire pour consentir à occuper les fonctions absorbantes de maire de St-Hyacinthe, surtout à un moment où toutes les administrations publiques ont à faire face à une crise économique sans précédent.

M. L. J. Gauthier dit que M. Bouchard devrait être élu par acclamation; c'est le moment, pour tous les citoyens de St-Hyacinthe, d'être unis pour le bien public.

M. L. J. Gauthier parle aussi des attaques qui sont faites contre M. V. E. Fontaine, le distingué président de la Voirie. Il fait voir, en quelques mots, comment est difficile la position de celui qui a à s'occuper des travaux d'amélioration dans les chemins, dans un moment comme celui-ci. Il sait que, lorsque M. Fontaine aura donné des explications sur la politique qui a été suivie par son département, tous les citoyens de la ville de St-Hyacinthe seront satisfaits.

Il termine en préchant l'union de tous les esprits et de toutes les bonnes volontés, et en émettant le vœu d'une élection par acclamation.

M. Fontaine a été le second orateur. L'orateur se déclare en faveur de la candidature de M. Bouchard. Cette position comporte des sacrifices que devra nécessairement faire M. Bouchard. Mais, tout citoyen se doit à la chose publique.

M. Fontaine explique que sa position de président de la Voirie lui a occasionné, à lui aussi, des désagréments considérables. Mais, il a été heureux de constater que les électeurs de son quartier, en grande majorité, ont approuvé son attitude. Sa politique d'améliorations permanentes, dans le département de la Voirie, a été ratifiée, non seulement par les électeurs de son quartier, mais par la grande majorité des gens de la ville.

Il donne ensuite les raisons de l'augmentation du compte de taxes. Il explique que les anciennes administrations sont responsables de l'augmentation qui a été faite, dans la taxe foncière ordinaire.

M. Fontaine fait ensuite l'éloge de M. René Morin, l'ex-maire de St-Hyacinthe.

Il dit que M. Morin a rendu des services signalés à l'administration municipale, par le fait qu'il a consacré beaucoup d'heures à étudier les diverses questions qui sont venues devant le Conseil. Il connaissait la situation de la ville, et ses conseils ont souvent été très utiles à ses collègues.

M. Fontaine se déclare en faveur d'une politique d'économie. Mais, il dit que la politique d'économie se pratique de différentes façons. Il fait comprendre que la ville, en construisant de bons pavages permanents, fait, en définitive, des économies très considérables. Il cite des chiffres pour montrer que les mauvais chemins nous ont coûté, à chaque année, des milliers et des milliers de dollars. Les pavages permanents, en diminuant ces dépenses annuelles d'entretien, contribueront à améliorer le budget du département de la Voirie.

M. Fontaine fait voir aussi que ses ingénieurs ont sauvé, à chaque année, des sommes très considérables et que son département, très souvent, a dépensé moins d'argent que ce qu'en comportaient les estimés.

Ceci est une note qu'il n'y a pas de gaspillage dans le département de la voirie.

M. Fontaine déclare ensuite que M. le Dr Ulric Jacques avait toutes les qualifications pour accepter la candidature à la mairie. Mais, comme il a refusé d'accepter la position, il ne croit pas qu'il y ait dans la ville de quelqu'un de mieux qualifié dans le moment, que M. T. D. Bouchard pour accepter cette charge. Il dit qu'au cours de ces dernières années, il a très souvent discuté des questions municipales avec M. Bouchard, et qu'il a été en mesure de constater, mieux que tout autre, que notre député connaissait le rouage municipal, et surtout ce qu'il fallait pour l'intérêt public. Il est assuré que, si M. Bouchard n'est pas élu par acclamation, il sera élu par une des plus fortes majorités qui aient jamais remportées dans la ville.

M. Bouchard se lève ensuite, aux applaudissements de la salle qui était comble en ce moment.

Il a fait un discours qui a tenu l'attention de l'auditoire pendant une heure et quarante-cinq minutes.

Parlant de la question des finances, M. Bouchard dit que son attitude au Conseil de Ville tendra à faire diminuer, autant que possible, les dépenses qui nous sont occasionnées par le taux élevé de l'intérêt que nous payons actuellement sur la dette flottante. Il fera tous ses efforts pour continuer la politique inaugurée par M. Bélanger, le président actuel du Comité des Finances, pour pouvoir emprunter de l'argent à un taux d'intérêt moins élevé que celui que nous payons actuellement.

M. Bouchard dit que si la somme totale de taxes que les citoyens ont à payer est fort élevée, dans le moment, ceci est dû, en bonne partie, au fait qu'à St-Hyacinthe, la taxe scolaire en est rendue, à l'heure actuelle, à quatre-vingt-quinze centins dans le cent dollars.

Il montre aussi que nous avons à payer une somme annuelle, en dépenses courantes, d'intérêts et d'amortissement, s'élevant à au moins vingt-un mille dollars, pour payer des capitaux qui ont été empruntés par les administrations d'il y a trente et quarante ans, et dont le remboursement n'a pas été prévu par un fonds d'amortissement, comme le voulait la loi.

Ces vingt-un mille dollars de dépenses représentent environ cinquante centins dans le cent piastres, sur la taxe foncière ordinaire.

Nous ne pouvons donc pas attribuer la responsabilité de cette partie de l'impôt foncier au conseil municipal actuel.

M. Bouchard dit aussi que, s'il faut augmenter les revenus pour faire face aux dépenses actuelles, on devra le faire en tâchant de trouver une nouvelle source de revenus.

Il est d'opinion que les grandes corporations, qui se servent des rues et des places publiques pour exercer leurs affaires, devraient contribuer, plus largement qu'elles ne le font à l'heure actuelle, au maintien de la chose publique.

Les objets de luxe devront aussi, suivant son idée, être taxés, de préférence aux objets d'utilité.

M. Bouchard explique que la création de l'usine de filtration, que l'on ait été en sa faveur ou non dans un temps de guerre, occasionnera une nouvelle dépense. Il faudra nécessairement trouver de nouveaux revenus pour faire face à cette nouvelle dépense.

M. Bouchard dit que le Conseil a rendu un service très appréciable à la population, en uniformisant les taux de l'aqueduc.

Cependant, cette œuvre de justice et d'équité n'est pas encore complète, puisque certains grands établissements profitent d'un taux moindre que le taux général imposé sur toutes les propriétés de la ville.

M. Bouchard croit qu'en uniformisant ces taux, on trouvera une somme de revenus additionnels qui aideront à payer ces dépenses additionnelles de quinze mille dollars, qui ont été spécialement faites à la demande des grandes institutions de la ville.

M. Bouchard parle aussi assez longuement du plant municipal que la ville a créé depuis plusieurs années. Et, il démontre que ce plant-là a économisé, depuis son existence, presque le montant qu'il a coûté lors de sa construction.

M. Bouchard parle aussi de la demande de franchise de trente ans, qui est actuellement devant le Conseil, et qui a été faite par la compagnie d'électricité de cette ville. Il se déclare absolument opposé à cette franchise. Il espère que le conseil, cependant, profitera du fait de la demande de la compagnie, pour tâcher d'améliorer le règlement qu'il a actuellement avec cette corporation d'utilité publique.

Relativement à la question de la Voirie, M. Bouchard félicite M. Fontaine de son activité. Et, il espère que le Conseil Municipal continuera sa politique d'améliorations permanentes, suivant une politique d'économie.

M. Bouchard donne une idée des sommes fabuleuses que les mauvais chemins nous ont coûtés dans la ville de St-Hyacinthe. Et, il dit que si le conseil municipal peut le faire assez économiquement, dans le moment, il devra continuer à construire des pavages qui sont, en définitive, une épargne considérable pour le trésor public.

M. Bouchard parle ensuite longuement de l'établissement de nouvelles industries à St-Hyacinthe.

Il dit que, quand il sera maire, son activité portera à tâcher d'induire les capitalistes étrangers à venir établir, ici, des industries; il rappelle que, dans le passé, alors qu'il était greffier de la ville de St-Hyacinthe, il a réussi, avec le concours des conseils du temps, à établir dans notre ville trois industries qui donnent aujourd'hui beaucoup de travail à notre population ouvrière.

M. Bouchard fait ensuite quelques considérations sur la nécessité de l'instruction technique.

Il dit qu'il a l'intention d'induire le gouvernement à établir à St-Hyacinthe une école technique digne de l'amour de notre population pour l'instruction.

Il a confiance de réussir dans ce projet, grâce au dévouement du gouvernement provincial pour la cause de l'instruction publique.

M. Bouchard parle ensuite assez longuement de la question du haut coût de la vie.

Il dit que le conseil municipal devrait s'occuper de cette question, de manière à protéger les consommateurs de la ville de St-Hyacinthe. L'approvisionnement de combustibles, soit de charbon ou de bois, devra aussi être prise en sérieuse considération par l'administration municipale, de manière à ce que le prix de ces choses, nécessaires à la vie, soit tenu dans de justes limites.

M. Bouchard termine en se déclarant assuré d'une victoire, si on veut lui faire de l'opposition. Il a annoncé, de plus, qu'il y aurait, dimanche prochain, à une heure et demie, à la salle de l'Hôtel-de-Ville, une seconde assemblée pour parler des questions municipales. Et, il ajoute en plus que si les adversaires ont un candidat à offrir, il est invité à assister à cette assemblée pour exposer ses idées sur les choses municipales.

Plusieurs citoyens, des plus importants de la ville, qui se trouvaient dans l'assemblée, sont ensuite montés sur l'estrade pour signer le bulletin de présentation du candidat.

Il est probable que l'élection de M. Bouchard sera faite par acclamation. Les adversaires ont tâté le terrain durant ces derniers jours, et ils ont jugé plus prudent de se retirer sous leur tente.

ET VOUS MONSIEUR ?

M. Albert Sévigny, soucieux d'imiter sir Robert Borden, y est allé lui aussi, de son petit manifeste, et à ce signal, le carillon de la chapelle tory s'est mis en branle, invitant les paroissiens à s'agenouiller devant le nouveau bienheureux!

Or, que dit en somme le ministre, SEUL représentant canadien-français dans le fameux cabinet d'Union, au long de son manifeste?

En restant dans le ministère, il affirme avoir obéi aux dictées de sa conscience. N'étant pas en état de sonder les consciences, nous laissons à qui de droit le soin de régler ce cas.

Mais pour se justifier, M. Sévigny prétend aussi fournir des raisons. Il déclare notamment:

"Si au lieu de faire de la misérable petite politique, les libéraux de Québec avaient le patriotisme d'éclairer le peuple, vous verriez la réponse enthousiaste que donneraient mes braves compatriotes canadiens-français."

A qui donc appartenait-il, appartient-il, encore en cette heure, "d'éclairer le peuple"? Est-ce aux libéraux, comme le prétend M. Sévigny, ou bien est-ce à ceux qui, étant au pouvoir, ont justement pour mission et pour fonction de dispenser cet éclairage?

C'est entendu, sans doute: "c'est toujours la faute à Papineau!" Mais, au risque de passer pour indiscret et impertinent, nous serions curieux, en vérité, de connaître ce que M. Sévigny a fait, lui, depuis 1914, pour catéchiser, instruire et éclairer ses compatriotes, ses chers compatriotes, dont il déplore l'égarément, l'aveuglement!

Qu'a-t-il fait pour aider, encourager ses compatriotes canadiens-français à s'enrôler, alors que le service était volontaire?

Où, quand, a-t-il employé ses dons oratoires à "expliquer à ses compatriotes avec franchise les devoirs de l'heure présente"?

Nous avons beau interroger nos souvenirs, nous ne nous rappelons aucun effort public de la part du dit personnage, au cours des trois années passées, pour stimuler dans notre district l'enrôlement volontaire.

Si nous faisons erreur, nous serons heureux de rectifier.

Mais, par contre, ce dont nous nous souvenons et de la façon la plus claire, la plus décisive, c'est qu'avant 1914, en 1911 pour préciser, un avocat du nom d'Albert Sévigny se distinguait par son ardeur de catéchumène! Il prêchait alors par toute notre province, avec une ardeur toute juvénile et une flamme toute nationaliste, la croisade contre Laurier et contre les "jingoes" [Chronicle, voile-toi la face!] qui, les monstres, ne visaient à rien moins qu'à se repaître des entrailles fumantes de nos chérubins blonds ou bruns. Il se montrait en particulier d'une éloquence farouche lorsqu'il dénonçait, devant les clochers pris à témoin, la trahison de Laurier, qui avait osé déclarer:

"Quand la Grande-Bretagne est en guerre, le Canada est en guerre".

Vous en souvenez-vous, monsieur Sévigny?

Vous qui, aujourd'hui, accusez les libéraux de passer leur temps "à soulever les passions populaires des Canadiens-français contre les Canadiens-anglais", qu'avez-vous fait en 1911 sinon d'exciter, d'enflammer par toutes les artifices de votre éloquence ces "passions populaires"?

Et qu'avez-vous donc fait depuis? qu'avez-vous tenté pour racheter vos fautes?

Votre conscience qui, si impérieusement, vous commandait de vous agripper à votre portefeuille, cette conscience ne vous a-t-elle jamais soufflé la nécessité, l'impérieux devoir, l'obligation morale indéniable, pour vous convertir, de réparer auprès de vos compatriotes les erreurs que leur avait enseigné votre prédication furibonde.

Or, nous le répétons: nous avons beau interroger nos souvenirs, nous ne nous rappelons pas que vous ayez jamais fait le moindre effort depuis 1914, pour éclairer ces compatriotes dont vous aviez, vous tout particulièrement, contribué à fausser le jugement et à exciter "les passions populaires"?

Vous parlez très fort "d'avoir fait votre devoir"; souffrez, monsieur, qu'au nom de vos compatriotes, nous vous demandions de préciser ce point qui est capital.

VOUS QUI AVEZ TOUT FAIT "pour soulever les passions populaires des Canadiens-français contre les Canadiens-anglais"; vous qui, si manifestement, "avez fait de la misérable petite politique", QU'AVEZ-VOUS FAIT POUR "éclairer le peuple et lui expliquer avec franchise les devoirs de l'heure"? depuis 1914?

Vous ne prétendez pas sans doute que votre ascension dans le cabinet, constitue un enseignement suffisant pour vos compatriotes, en fait de patriotisme éclairé?

—Du Soleil

Exposition de Bagot

—A—
ST-LIBOIRE

LES 25 et 26 SEPTEMBRE 1917

Liste des Prix
(SUITE)

MOUTONS

Cotswold

Béliers 2 ans ou plus.—1er prix Roméo Sylvestre.

Béliers 1 an.—1er prix, Roméo Sylvestre, 2e Hugues Gendron.

Béliers de l'année.—1er prix Hylas Côté, 2e Roméo Sylvestre, 3e Pierre Cardin.

Brebis 2 ans ou plus.—1er prix, Pierre Cardin, 2e Roméo Sylvestre, 3e Hylas Côté.

Brebis 1 an.—1er prix, Roméo Sylvestre, 2e Hylas Côté, 3e Pierre Cardin.

Brebis de l'année.—1er prix, Hylas Côté, 2e Roméo Sylvestre, 3e Pierre Cardin.

Oxford Downs

Béliers 2 ans ou plus.—1er prix Albert V. Grandpré, 2e Hyac. Vertefeuille.

Bélier 1 an.—1er prix, Ernest Sylvestre, 2e Adori Marin.

Bélier de l'année.—1er prix, Ernest Sylvestre, 2e Hyac. Vertefeuille, 3e Gilbert Chicoine.

Brebis 2 ans ou plus.—1er prix, Arsène Sylvestre, 2e Gilbert Chicoine, 3e Ernest Sylvestre.

Brebis 1 an.—1er prix, Gilbert Chicoine, 2e Arsène Sylvestre, 3e Ernest Sylvestre.

Brebis de l'année.—1er prix, Hyac. Vertefeuille, 2e Albert V. Grandpré, 3e Ernest Sylvestre.

Shropshire

Béliers deux ans ou plus.—1er prix, Roméo Sylvestre.

Béliers 1 an.—1er prix, Roméo Sylvestre.

Béliers de l'année.—1er prix, Roméo Sylvestre.

Brebis 2 ans et plus.—1er prix, Roméo Sylvestre, 2e Wilfrid Leduc.

Brebis 1 an.—1er prix, Wilfrid Leduc, 2e Roméo Sylvestre.

Brebis de l'année.—1er prix, Wilfrid Leduc, 2e Roméo Sylvestre.

Leicesters

Béliers de 2 ans ou plus.—1er prix, Jos. Picard.

Béliers 1 an.—1er prix, Jos. Picard.

Béliers de l'année.—1er prix Jos. Picard, 2e Albert Denatte.

Brebis 2 ans ou plus.—1er prix, Samuel Houle, 2e Jos. Picard, 3e Albert Denatte.

Brebis 1 an.—1er prix, Samuel Houle, 2e Jos. Picard.

Brebis de l'année.—1er prix Albert Denatte, 2e Jos. Picard, 3e Samuel Houle.

Hampshire Downs

Béliers de l'année.—1er prix, Ernest Sylvestre, 2e Arsène Sylvestre.

Brebis 2 ans ou plus.—1er prix, Ernest Sylvestre, 2e Arsène Sylvestre.

Brebis de 1 an.—1er prix, Ernest Sylvestre, 2e Arsène Sylvestre.

Brebis de l'année.—1er prix, Ernest Sylvestre, 2e Arsène Sylvestre.

Lincoln

Béliers 1 an.—1er prix, Roméo Sylvestre.

Béliers de l'année.—1er prix, Roméo Sylvestre.

Brebis 2 ans ou plus.—1er prix, Roméo Sylvestre.

Brebis 1 an.—1er prix, Roméo Sylvestre.

Brebis de l'année.—1er prix, Roméo Sylvestre.

Mérinos & Dorsets

Béliers 2 ans ou plus.—1er prix Gilbert Chicoine.

Béliers 1 an.—1er prix, Gilbert Chicoine.

Béliers de l'année.—1er prix, Gilbert Chicoine.

Brebis 2 ans ou plus.—1er prix, Gilbert Chicoine.

Brebis 1 an.—1er prix, Gilbert Chicoine.

Brebis de l'année.—1er prix Gilbert Chicoine.

Races Croisées

Brebis 2 ans ou plus laine longue.—1er prix, Roméo Sylvestre, 2e Hylas Côté.

Brebis 1 an laine longue.—1er prix, Jos. Picard, 2e Roméo Sylvestre, 3e Hylas Côté.

Brebis de l'année laine longue.—1er prix, Pierre Cardin, 2e Roméo Sylvestre, 3e Hylas Côté.

Brebis de 2 ans ou plus laine courte.—1er prix, Clément Lussier, 2e Henri Laliberté, 3e Pierre Cardin.

Brebis 1 an laine courte.—1er prix, Wilfrid Leduc, 2e Ernest Sylvestre, 3e Henri Laliberté.

Brebis de l'année laine courte.—1er prix, Wilfrid Leduc, 2e Gilbert Chicoine, 3e Ernest Sylvestre.

COCHONS

Yorkshire

Cochons 1 an ou plus.—1er prix Wilfrid Leduc.

Cochons de l'année.—1er prix, Alex. Brodeur, 2e Delvini Lajoie, 3e Hylas Côté.

Truies 1 an ou plus.—1er prix, Gilbert Chicoine, 2e Hylas Côté, 3e Alex. Brodeur.

Truies de l'année.—1er prix, Delvini Lajoie, 2e Hylas Côté, 3e Pierre Cardin.

Chester Blanc

Cochons de l'année.—1er prix, Arthur Fournier, 2e Roméo Sylvestre, 3e Ernest Sylvestre.

Truies un an ou plus.—1er prix Arthur Fournier, 2e Ernest Sylvestre.

Truies de l'année.—1er prix, Ulric Durocher, père, 2e Roméo Sylvestre, 3e Ernest Sylvestre.

Tamworth & Duroc-Jersey

Cochons 1 an ou plus.—1er prix, Roméo Sylvestre.

Cochons de l'année.—1er prix, Ernest Sylvestre, 2e Roméo Sylvestre.

Truies 1 an ou plus.—1er prix, Roméo Sylvestre, 2e Ernest Sylvestre.

Truies de l'année.—1er prix, Roméo Sylvestre, 2e Arsène Sylvestre, 3e Ernest Sylvestre.

Poland-Chinas

Cochons 1 an ou plus.—1er prix Gilbert Chicoine.

Cochons de l'année.—1er prix, Gilbert Chicoine.

Truies 1 an ou plus.—1er prix, Gilbert Chicoine.

Truies de l'année.—1er prix, Gilbert Chicoine.

Races Croisées

Truies 1 an ou plus.—1er prix, Arthur Fournier, 2e Jos. Picard, 4e Wilfrid Leduc.

Truies de l'année.—1er prix, Roméo Sylvestre, 2e Wilfrid Leduc, 3e Ulric Durocher, fils, 4e Hylas Côté.

VOLAILLES

Plymouth Rock Barrées

Coqs.—1er prix, Clément Lussier, 2e Wilfrid Leduc.

Poules.—1er prix, Rod. Gevry, 2e Wilfrid Leduc.

Poulets.—1er prix, Rod. Gevry, 2e J.-B. Sayer fils de Louis.

Poulettes.—1er prix, J.-B. Sayer fils de Louis, 2e Rod. Gevry.

Wyandottes Blanches

Coqs.—1er prix, Ovide Phaneuf, 2e Georges Maheu.

Poules.—1er prix, Ovide Phaneuf, et Ovide Phaneuf.

MAXWELL

Most Miles per Gallon

Most Miles on Tires

Nous avons l'habitude de dire :

"La valeur réelle de la Maxwell est en dedans,—les parties mécaniques que vous ne pouvez pas voir."

Mais le merveilleux modèle Maxwell 1918 vient de nous être livré.

Maintenant, nous avons changé notre ton.

Aujourd'hui, nous disons :

La Maxwell est merveilleuse en dedans et en dehors, aussi merveilleuse QUE POSSIBLE.

Toujours le char le plus efficace—le plus économique jamais construit, la Maxwell a maintenant :

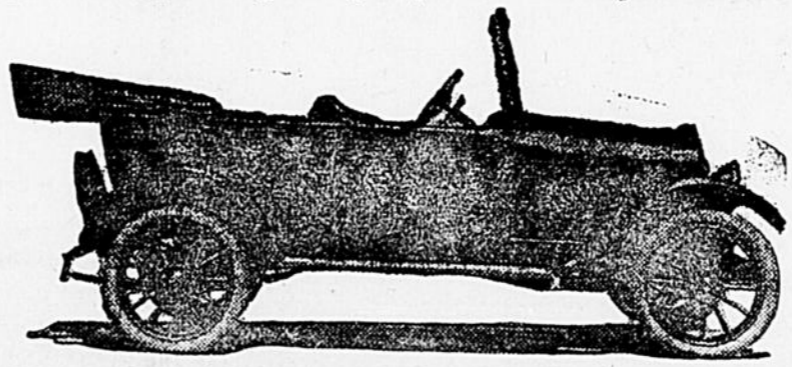
Un auto six pouces plus long, le faisant plus large, et naturellement plus commode.

Plus léger et avec un châssis plus rigide,—6 pouces au lieu de 3 pouces d'épaisseur,—et encore 50 livres plus léger.

Ressorts de derrière à compensation—le dernier mot en fait de ressorts à suspension, pour tous prix.

Le coupe-vent incliné,—d'un modèle équivalent aux chars de hauts prix.

AMIS, le modèle Maxwell 1918 est l'auto le meilleur et de plus belle apparence pour le prix que nous n'avons pas encore vu.



CHAR TOURISTE, \$1045

Char de Route, \$1045 ; Coupé, \$1540 ;

Berline, \$1540 ; Sedan, \$1540

Tous prix F. O. B. Windsor

J. C. DROLET,

116 Rue St-Antoine,

St-Hyacinthe, Qué.

Poulets.—1er prix, Ovila Phaneuf, 2e Ovide Phaneuf.

Poulettes.—1er prix, Ovila Phaneuf, 2e Ovide Phaneuf.

Rhode Island Rouges

Coqs.—1er prix, J.-B. Sayer fils de Louis, 2e Georges Maheu.

Poules.—1er prix, Georges Maheu, 2e J.-B. Sayer fils de Louis.

Poulets.—1er prix, Pierre Sayer, 2e Ovide Phaneuf.

Poulettes.—1er prix, Pierre Sayer, 2e Ovide Phaneuf.

Orpington Fauves

Coqs.—1er prix, Georges Maheu.

Poules.—1er prix, Georges Maheu.

Poulets.—1er prix, Georges Maheu, 2e Albert Denatte.

Poulettes.—1er prix, Georges Maheu, 3e Albert Denatte.

Leghorn Blanches

Coqs.—1er prix, Clément Lussier.

Poules.—1er prix, Clément Lussier.

Poulets.—1er prix, Georges Maheu, 2e F. X. Girard.

Poulettes.—1er prix, F. X. Girard, 2e Georges Maheu.

Autres Animaux de Basse-Cour

Oies et Jars.—1er prix, Albert

Archambault, 2e Clément Lussier, 3e Wilfrid Leduc.

Cannes et Canards.—1er prix, Hyac. Vertefeuille, 2e Wilfrid Leduc, 3e Louis Vandal. (2r)

Couple de lapins.—1er prix, Hectance Charpentier, 2e Georges Jodoin, 3e Thomas Bruneau.

Cours d'expertise

1er prix, Roméo Sylvestre, 2e Victor Chicoine, 3e Albanie Sylvestre, 4e Ludovic Petit, 5e Maurice Dandenault, 6e Raoul Poitras, 7e Georges Péloquin, 8e Rodrigue Charpentier, 9e Lionel Lussier.

Concours des Banquiers

Veaux.—1er prix, Arthur Fournier, fils, 2e Irénée Durocher.

Porcs.—1er prix, Gilbert Chicoine, 2e Rita Coté.

(Suite au prochain numéro)

ENTENDU SUR LA RUE

La maman—"Quel cadeau te serait le plus agréable le jour de ta fête ?

La fillette sage—"Oh ! maman ! Un certificat des Prévoyants du

Canada.

Adieu à l'Aimée

Le dernier numéro du "PASSE-TEMPS" (539) contient HUIT morceaux de musique dont voici les titres :

1. Adieu à l'Aimée, chanson valse, par Mlle Cora De-Lys.

2. Le Rosaire, chant religieux.

3. L'amour dans l'Est, chansonnette montréalaise.

4. Tantum ergo, pour 2 voix égales.

5. Adagio No 1, musique de scène, par Mozart.

6. Le premier et le dernier âge, chansonnette de Desaugiers.

7. Ma jolie, valse, pour piano, par Z. Paquin.

8. Pauvre Jacques, mélodie reconstituée par J.O.L.

Et aussi : Le dernier Bouquet (monologue) de Louis Aerts.

En vente partout 5 sous le numéro ; par la poste 10 sous. Abonnement, un an, Canada, \$1.50 ; États-Unis, \$2.00. Adresse : LE "PASSE-TEMPS", 16 Craig Est, Montréal.

Demandez notre catalogue de primes.

Horaires des Trains

Aux différentes gares

GRAND TRUNK RAILWAY

ALLANT À L'EST.

9.22 a.m.—Tous les jours pour St-Liboire, Acton Vale, Richmond, Sherbrooke, Island Pond, Lewiston et Portland. (Excepté le dimanche) pour Victoriaville, Lévis et Québec.

1.20 p.m.—Venant de Montréal et gares intermédiaires. Tous les jours.

5.41 p.m.—Tous les jours (excepté le dimanche) pour Acton Vale, Richmond, Victoriaville, Lyster, Sherbrooke et Island Pond.

6.40 p.m.—Venant de Montréal et gares intermédiaires. Tous les jours excepté le dimanche.

9.35 p.m.—Tous les jours pour St-Liboire, Acton Vale, Richmond, Sherbrooke, Island Pond, Lewiston, et Portland. (Excepté le dimanche) pour Victoriaville, Lévis, Québec.

ALLANT À L'OUEST.

5.56 a.m.—Tous les jours (excepté le dimanche) pour St-Hilaire Bécot, St-Lambert et Montréal.

7.30 a.m.—Tous les jours (excepté le dimanche) pour St-Hilaire, Bécot, St-Lambert et Montréal.

10.32 a.m.—Tous les jours (excepté le dimanche) pour St-Hilaire Bécot, St-Lambert et Montréal.

2.30 p.m.—Allant à Montréal et gares intermédiaires. Tous les jours excepté le dimanche.

5.22 p.m.—Tous les jours pour Ste Madeleine, Bécot, St-Lambert et Montréal.

8.00 p.m.—Allant à Montréal et gares intermédiaires. Dimanche seulement.

L'INTERNATIONAL LIMITED. Le train le plus beau et le plus rapide du Canada.

Quitte Montréal à 10.15 a.m. arrive à Toronto à 5.45 p.m., Détroit 1.58 p.m., Chicago 8.00 a.m. tous les jours.

EXPRESS DE NUIT

Quitte Montréal 11.00 p.m. arrive à Toronto à 8.00 a.m., Détroit 1.45 p.m., Chicago 9.10 p.m., tous les jours.

Pour toute information s'adresser à

F. C. BOUVETTE, Agent.

LE PACIFIQUE CANADIEN

HORAIRE

DÉPARTS DE ST-HYACINTHE

Tous les jours excepté le dimanche. 8.11 a.m. et 3.25 p.m. pour Farnham et les stations intermédiaires.

11.45 a.m. et 7.20 p.m. pour Saint-Guillaume et stations intermédiaires. Prompt rattachement à Farnham pour tous les points des États Unis, ainsi que de l'Est et l'Ouest Canadien.

Nous attirons tout particulièrement l'attention du public voyageur sur le nouveau service Montréal-Winnipeg-Vancouver et dont le train quitte Montréal tous les jours à 10.30 a.m.

Pour billets et renseignements s'adresser à

R. E. CODERRE, 125 Rue Cascade.

Tél. 70 Agent de Billet.

The Quebec, Montreal & Southern Railway Company.

A commencer le 30 septembre 1917, il y aura changement d'horaire sur le chemin de fer Québec, Montreal & Southern. Pour plus amples renseignements au sujet des trains, s'adresser à l'agent de billets

N. J. FERGUSON, Gen. Passenger Agent. L. J. BOURBEAU, Agt. St. Hyacinthe Téléphone 28.

TOUJOURS GAI

Le pessimisme n'aura pas d'influence sur le sort des humains, lorsque tous auront des rentes des Prévoyants du Canada.

FEMMES ET FLEURS

En les créant toutes pareilles
Par la grâce et par les couleurs,
Dieu fit—complétant deux merveilles—
Les femmes parentes des fleurs.

Celui qui règne dans les nues
Tailla le caprice hautain
Des grands lis et des gorges nues
Aux blancheurs du même satin.

Au même azur, il prit le charme
Des bluets clairs et des doux yeux,
Et, dans tous deux, mis une larme
Où fuit le souvenir des cieus.

Pour consoler les cœurs moroses,
Tout, hors les baisers, étant vain,
Sur les lèvres et sur les roses
Il fit saigner son cœur divin.

Souffles purs, haleines pâmées,
Il gonfla des mêmes pités
Les poitrines des bien-aimées
Et les boutons des églantiers.

Il cacha les mêmes ivresses,
Le même oubli des biens défunts
Dans l'âme douce des caresses,
Dans l'âme douce des parfums.

Les mêmes aubes vaporeuses
Entr'ouvrent sous les cieus pâlis,
Les prunelles des amoureuses
Et celles des volubilis.

Femmes et Fleurs ! En un tel doute
Nous met leur double vision
Qu'on voit hésiter sur sa route
L'aile même du papillon.

Le zéphyr, loin des fleurs vermeilles
Courir au-devant d'un baiser,
Et le vol tremblant des abeilles
Sur l'or des cheveux se poser.

Femmes et fleurs ! Les eaux dormantes,
Mêlent dans le même pourpris,
Les visages de nos amantes
Aux fronts veloutés des iris.

Et le pied planté dans la grève,
Le long du fleuve qui s'en va,
Le nénuphar semble le rêve
Qu'une vierge autrefois rêva.

Femmes et fleurs ! Dans vos calices,
Fermés sur nos désirs plaintifs
S'achèvent les obscurs délices
Des bourdons et des cœur captifs.

Plus d'un que charma votre empire
En a connu la trahison ;
En vous souvent l'homme respire
L'âme perverse d'un poison.

Mais qu'importe à l'âme assouvie
Ce qu'un baiser tient de douleurs !
Vous êtes la mort et la vie
Sœurs exquises; femmes et fleurs !

Armand SYLVESTRE.

LES RIDES

A mon père

Les rides ce sont des sourires,
Des sourires éternisés,
Qui valent mieux que les baisers
Et sont plus nobles que les rires.

Pourquoi faut-il que tu soupire
Après tes printemps épuisés ?
Les rides ce sont des sourires,
Des sourires éternisés !

Pour consoler les longs martyres
De nos cœurs lentement brisés,
Dieu veut que les chers fronts usés
Soient décorés comme des lyres ;
Les rides ce sont des sourires !

Blanche LAMONTAGNE.

CE QUI SE LIT ENTRE LES LIGNES

Cousin,

"Ce sera fête bientôt, à la maison ; nous marions Louise, et tout bourgeoisement, à l'ancienne façon, nous danserons le soir. Tu sais que ce sera une fête magnifique : tout le village y assistera. Ce sera bien un peu mêlé, mais tu connais papa ? le pauvre papa, il ne perd pas une chance de soigner sa popularité, et c'est lui qui a rédigé la liste d'invitations ! Aux prochaines élections, il rallie tous les votes du village, et ça augmente sa majorité !!! C'est adorable, la politique, cousin, et jusqu'à maman qui s'en mêle, et de façon si drôle ! Songe que le bleu me va à ravir, et je rêvais d'un tulle azuré pour ce bal de noce ; je suis sûre que tu m'aurais trouvée délicieuse là-dans... mais maman prétend que ce serait afficher des principes politiques... et elle me condamne à une robe blanche, avec des boucles rouges à profusion ! et le rouge m'enlaidit. Et, tout bas, à ton oreille, mon cousin, toute campagne que je suis, rien ne m'horripile comme d'être moins jolie... Je le dis à confesse, car maman trouve cela énorme, mais c'est drôle, monsieur n'a jamais l'air bien scandalisé, et il me dit d'un ton benin, "que la vanité est un vilain défaut," et je recommence toutes les fois... Jamais je n'aurai le ferme propos, car enfin, si Dieu m'a donné des yeux—c'est toi qui m'a dit que mes yeux sont beaux—une bouche par trop grande, et un nez,—le malheureux est retourné... un peu—tout cela enfin, si Dieu, me l'a fait passable, c'est pour me faire plaisir, là ! et ce serait de l'ingratitude de n'en être pas contente, et de la grosse hypocrisie d'en paraître fâchée..."

N'empêche, cousin, que le rouge me défigure... et que ça c'est bien triste !

C'est Louise qui sera jolie ! Tu sais qu'elle est ravissante, et si bonne ; on croyait à cause de sa sagesse à une vocation religieuse, et voilà la "défunte" nonne qui épouse..."

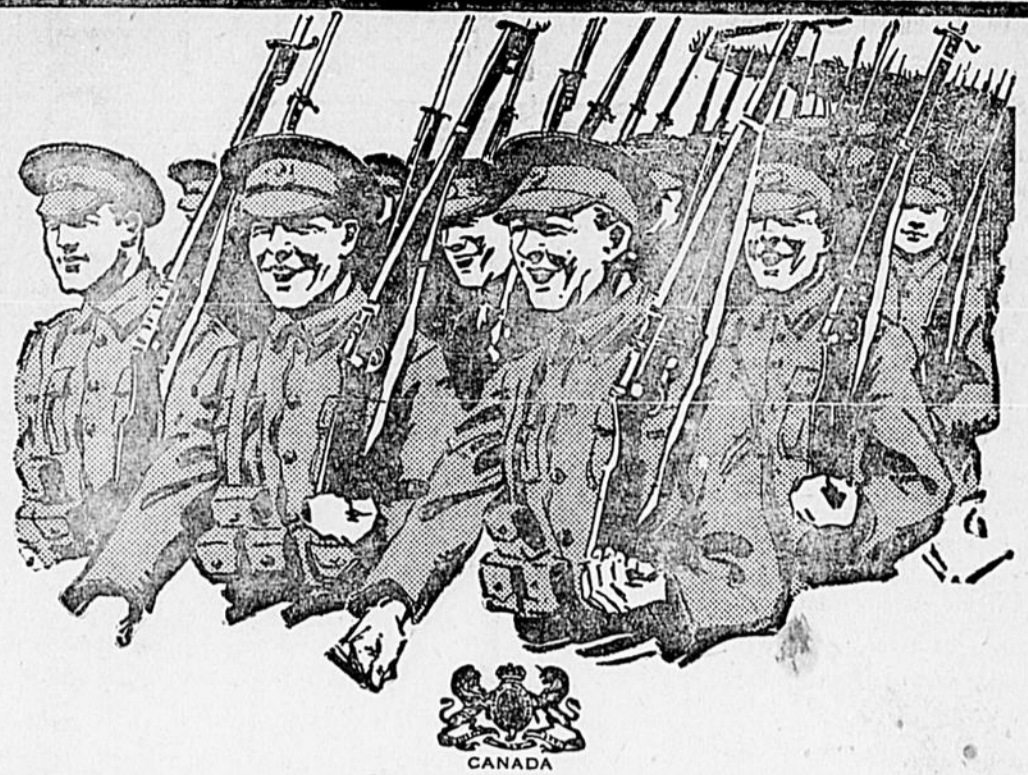
Au fait, tu ne le connais pas, ton futur cousin. Il est grand, mince, très mince, avec une barbe noire et des yeux noirs, l'air très bon et grave, comme trois notaires à la fois. Louise l'adore, tout simplement ; quand il parle, elle le regarde comme je regarde, moi, la statue de mon bon ange,—et mon beau-frère, le docteur Jean, ne ressemble pas à mon bon ange. Puis elle dit toujours comme lui. Cette chère n'aura plus besoin de penser ce qui ne m'irait pas à moi, car, c'est amusant de penser, et encore plus d'exprimer une opinion, et encore, encore, encore plus de contredire celles des autres... J'adore contredire !... Le docteur n'aime pas qu'on discute ses idées, et il a dit à papa : "Cette petite Yvonne a une façon de se prononcer !" Je le crois bien que j'ai une façon de me prononcer, et dis, cousin, tu l'aimes, ma façon ?

Quel dommage que tu sois si vieux, cousin, j'en aurais bien aimé ; tu es mon idéal ! Tu as l'esprit que j'aime, la bonté que j'aime, et tu ne me tiendrais pas en laisse, comme ton caniche ? Tu m'écouterais, quand j'aurais recueilli un lot d'impressions, et que je te défilerais cela...

Louise aime mieux le genre de son docteur ; au fait, il en faut pour tous les goûts.

Moi, mon goût, ce serait toi, si tu n'avais pas 40 ans ? Et si tu ne les avais pas, tes 40 ans, je ne pourrais pas te lancer ainsi une déclaration brûlante !

(Suite à la page 4)



LA CLASSE 1 FOURNIRA-T-ELLE LES CENT MILLE HOMMES ?

Il serait très avantageux pour le Canada que la quotité de 100,000 hommes à lever, en vertu de la loi de Service Militaire, puisse être entièrement obtenue de la première classe—c. a. d. parmi les hommes âgés de 20 à 34 ans, célibataires ou veufs sans enfant au 6 juillet 1917.

Voilà presque une vérité de La Palice :

En effet il est reconnu que de 20 à 34 ans, l'homme est ordinairement à l'apogée de sa force et aussi le plus en état de s'accommoder du changement de la vie civile au régime militaire.

De plus, le service militaire de célibataires et de veufs sans enfant doit entraîner de beaucoup le moindre sacrifice, vu que relativement personne ne dépend d'eux. Et dans leur cas, le fardeau financier n'est pas aussi onéreux pour l'Etat, du chef des allocations pour cause de séparation, etc.

Les statisticiens estiment que de la première classe, déduction faite de tous les cas raisonnables d'exemption, le Canada devrait pouvoir fournir 100,000 hommes bons pour le service, de sorte que la population mâle n'aura pas à subir une levée trop sensible.

Les hommes sujets à être inclus dans la classe 1 devraient se présenter immédiatement au Conseil Médical de leur district ; après examen de leur état physique, ils seraient placés dans l'une ou l'autre des catégories suivantes :

Catégorie A—Bon pour le service d'outre-mer dans les unités de combat ;
Catégorie B—Bon pour le service d'outre-mer dans le Corps Médical de l'Armée, le Bataillon Forestier, etc. ;
Catégorie C—Bon pour le service au Canada seulement ;
Catégorie E—Impropre à tout service militaire quelconque.

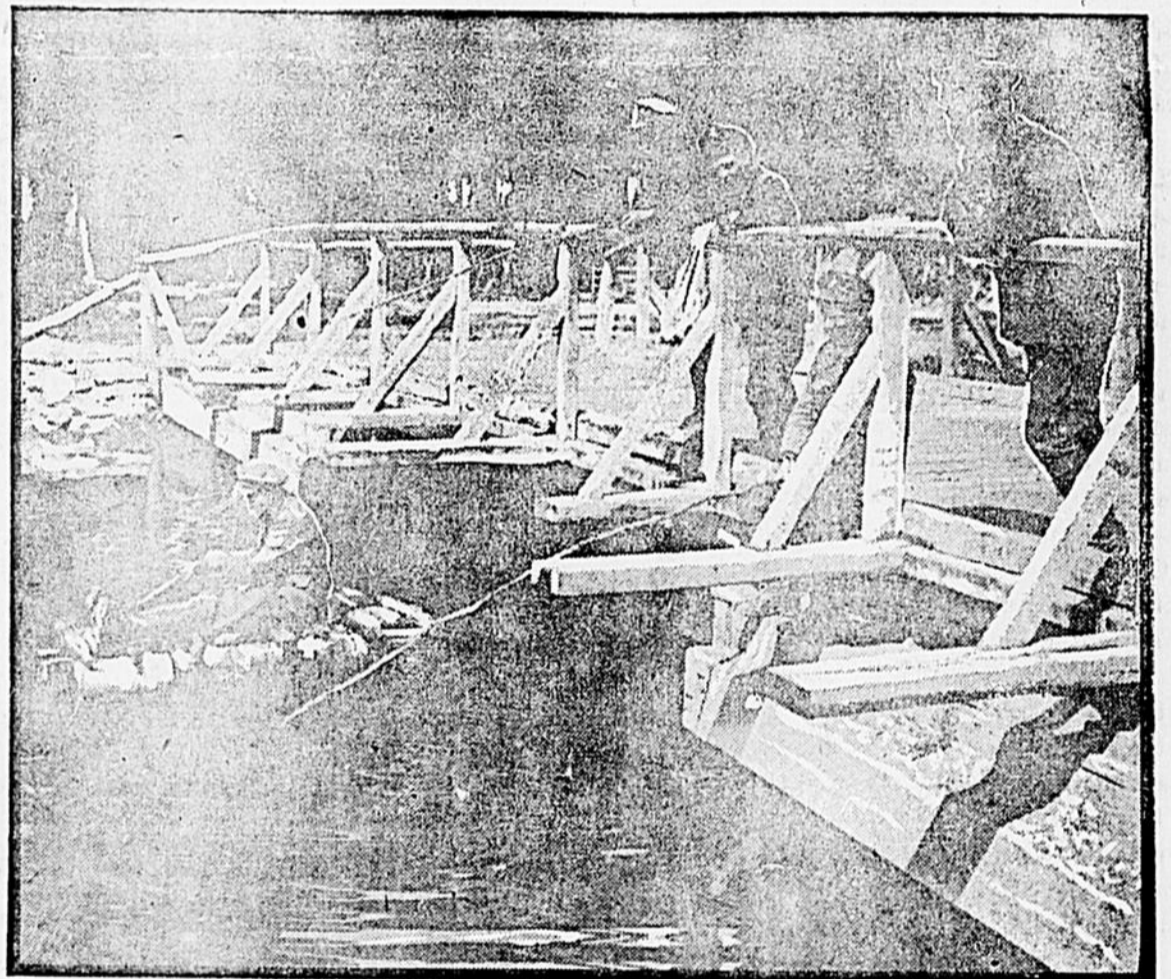
L'intéressé qui n'aura pas été rangé dans la Catégorie A saura qu'il n'est point sujet à servir immédiatement ; mais il ira au bureau des postes afin de déposer une demande d'exemption, à laquelle sera annexé son certificat médical ; dès lors, il recevra en temps utile un certificat portant exemption jusqu'au moment où ceux rangés dans la même catégorie, par le Conseil Médical, seront appelés à servir.

Tout homme ayant été placé dans la Catégorie A et croyant devoir être exempté, pourra obtenir du maître des postes une formule de requête à cet effet. Cette formule, dûment remplie, sera transmise par le maître des postes au préposé de l'enregistrement pour le district. Ensuite, l'intéressé sera informé du lieu et de l'heure où sa requête aura l'attention du tribunal d'exemption.

Emis par le Conseil du Service Militaire.

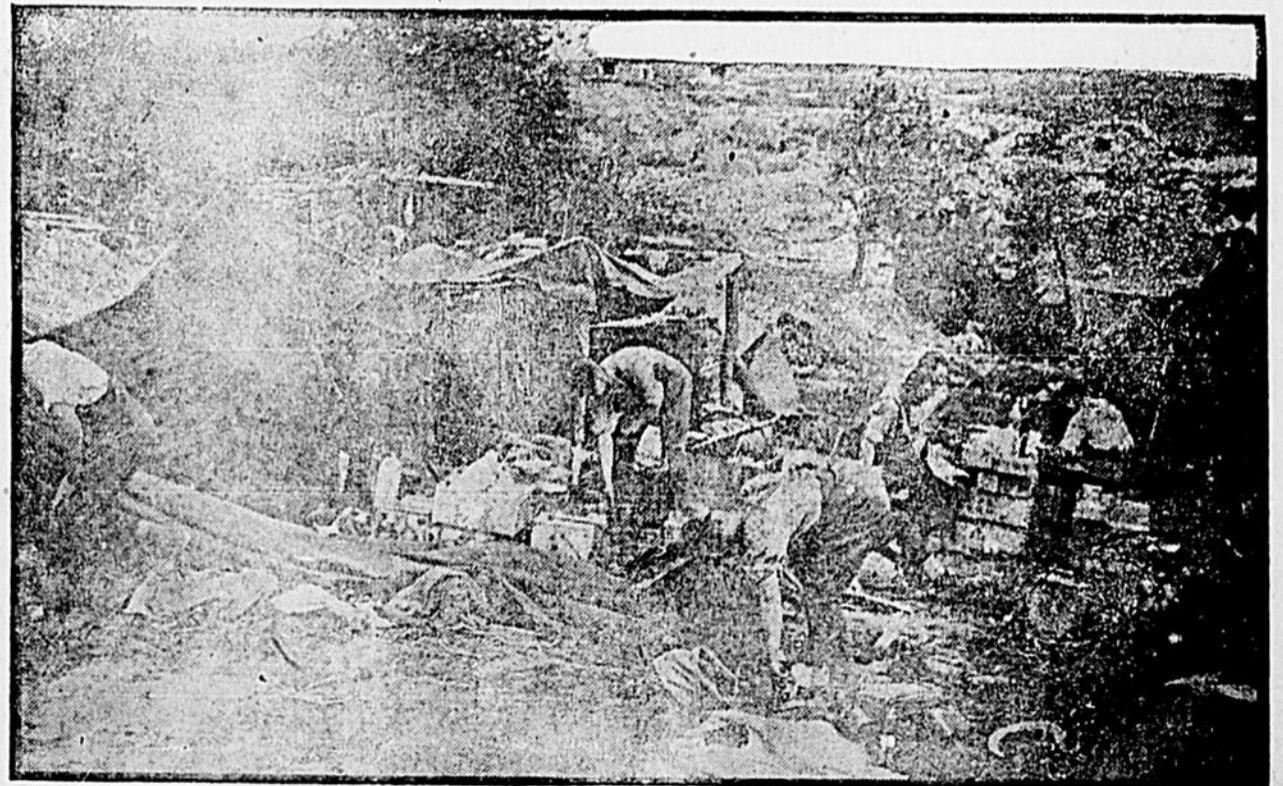
237F

LA VIE DES SOLDATS A L'ARRIERE



Durant les quelques jours de repos qu'ils ont entre deux séjours aux tranchées, les soldats passent leur temps du mieux qu'ils peuvent. Voici quelques soldats canadiens s'amusant à pêcher dans une petite rivière du nord de la France.

Photo gracieusement fournie par le C.P.R.



Sur le front britannique en France. Officiers d'artillerie établissant leur mess dans un recoin de terrain reconquis sur les Boches.

Photo gracieusement fournie par le C.P.R.

(Suite de la page 3)

Parlons de notre bal; Louise usant de son privilège de mariée, y sera tout en blanc; maman arbore une robe rouge—et ça lui va mal, à maman aussi, mais c'est cette popularité, qu'il ne faut pas négliger.—Entre nous, n'est-ce que ça peut bien faire aux électeurs de papa, nos questions de toilette? M'est avis que maman ne s'y entend guère, en politique...

Le souper sera pantagruélique—tous les gargantuas de la paroisse vont s'en donner à "bouche-joie", en dépit de leur titre de vototeurs je me propose de surveiller leurs exploits gastronomiques; on ne sait pas, cela peut être intéressant, un jour, de savoir la quantité de dindons et d'oies qu'un honnête homme peut avaler.

Tu viendras constater toutes ces choses; nous observerons ensemble, tu te rafraichiras du bonheur de Louise et de Jean, tu finiras les discours de Papa, tu feras de beaux sourires aux influences que maman saura bien te désigner... et puis tu feras danser ta cousine Yvonne, qui ne sera pas en bleu, mais qui te garderas son plus beau sourire.

C'est égal, cousin, je t'aurais bien aimé. Et dis donc, pourquoi ne tes-tu pas marié?—On dit qu'il y a nombre de femmes qui te trouvaient charmant—et tu as passé. Ce n'est pas bien gentil pour nous, ça, et si tu voulais être bien fin, te me ferais un brin de confiance. Je deviens sérieuse pour t'écouter... et le jour de la noce, je te promets d'être encore plus aimable... Mais, dis-moi, pourquoi "fais-tu un vieux garçon"?

Je tends le front pour un baiser à la petite cousine

YVONNE

La petite lettre embaumait la senteur des prairies, la mignonne cousine l'avait écrite, sans doute, parmi les fleurs champêtres, et chaque feuillet avait dormi sur une touffe d'herbes odorantes. La chambre du cousin en était toute parfumée; c'était une floraison de jeunesse éclose dans ces lignes, et que le pauvre aspirait avec délices.

—Pourquoi?

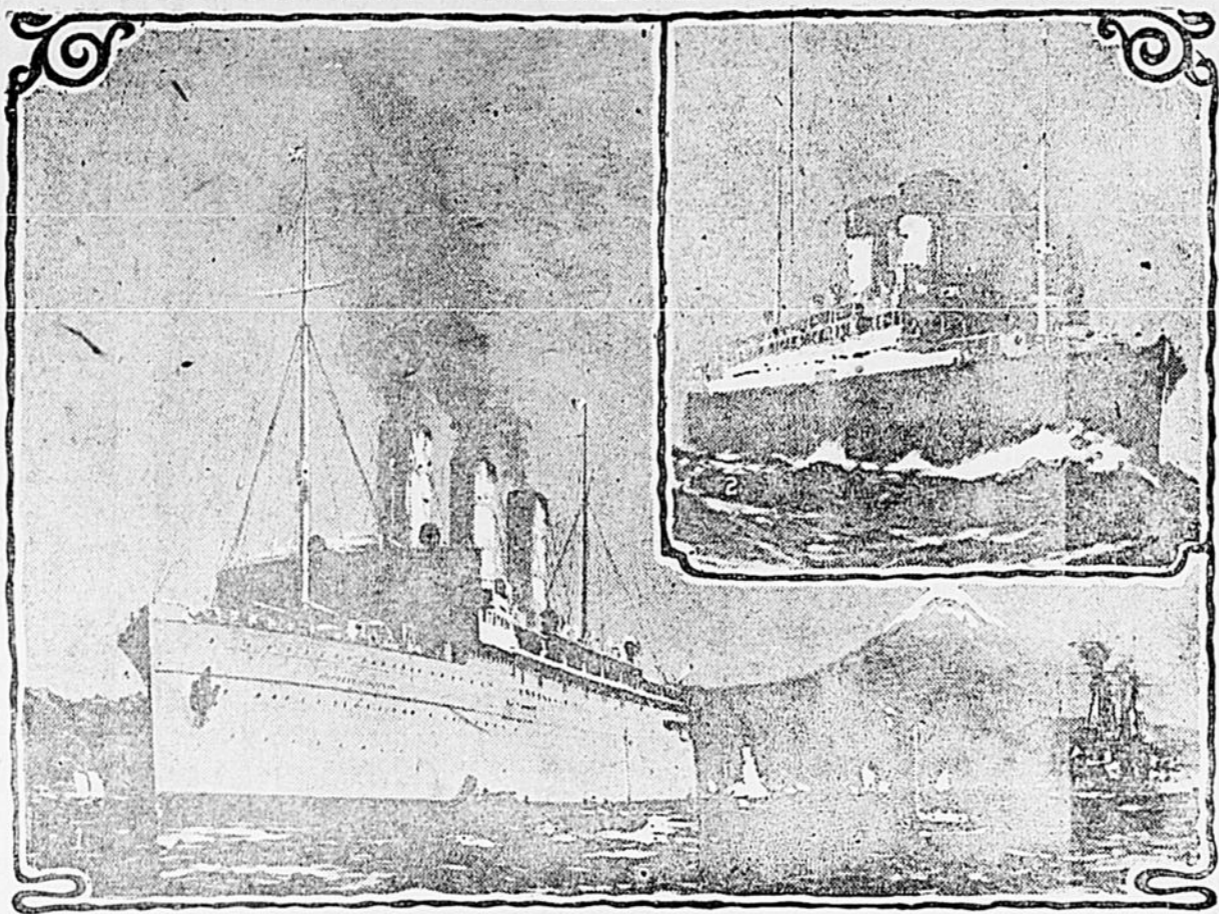
Oui, pourquoi? Comment pouvait-on lui demander pourquoi, il vivait seul, sans foyer, sans femme? Était-ce sa faute à lui si, au sortir de l'adolescence, il s'était trouvé le père d'une famille orpheline d'hier? Pouvait-il se dérober au lourd devoir qu'une tombe lui léguait? Frères et sœurs avaient vécu de lui; et la maman, la chère maman! celle-là était morte, avec un dernier merci, car elle avait compris tout l'héroïsme de son enfant, mais, elle seule!

Les autres oublièrent, étaient heureux, et lui vivaient seul maintenant, désorienté; ayant donné toute sa joie aux autres, il n'en trouvait plus un rayon dans son isolement. Et ceux-là pour lesquels, avec une générosité si grande, il avait renoncé à tout rêve ceux-là pensaient rarement à lui... mais quand le budget du petit ménage ne balançait pas, lui, toujours lui, comblait le déficit. On acceptait tout comme chose due, n'y attachant même pas un petit mérite. Il était le banquier; et un jour, n'avait-il pas entendu qu'on le taxait d'égoïsme parce que sa bourse était vide...

Egoïsme!

Ce seul mot-là lui revenait avec la rancœur de ses rêves mutilés. Egoïsme! Lui qui avait sacrifié tout: sa jeunesse, ses rêves, son foyer? Lui, qui avait laissé, sans une révolte, s'approcher le spectre de la vieillesse, ne voulant pas se soustraire à des obligations

PROSPERE MALGRE LA GUERRE



(1) L'Empress of Russia en service sur le Pacifique.
(2) Le Missanabie en service sur l'Atlantique.

La prétention du kaiser Guillaume et de ses satellites, que la flotte marchande britannique disparaît graduellement de la surface des mers, est un peu exagérée, surtout en ce qui concerne une flotte étroitement liée aux destinées du Canada, celle du Pacifique Canadien, qui loin de diminuer, a augmenté son tonnage d'au moins 30% depuis le commencement de la guerre.

Par la fusion de la ligne Allan avec celle du Pacifique Canadien, (aujourd'hui connue sous le nom de Canadian Pacific Ocean Services), la flotte de l'Atlantique est devenue de beaucoup la plus importante, car elle comprend maintenant 35 navires formant un total de 313,000 tonnes. La valeur de ces paquebots pour effectuer le transport des troupes de l'Empire était inestimable pour la cause des Alliés, aussi le gouvernement ne fut-il pas long à en prendre avantage, car aussitôt après la 4 août 1914, la plus grande partie des deux flottes conjointes fut réquisitionnée par l'Amirauté. Deux des plus récents paquebots de la ligne Allan furent immédiatement transformés en croiseurs auxiliaires, tandis que les quatre "Empress" en service sur l'Océan Paci-

fique étaient aussi armés de canons pour faire la chasse aux raiders allemands dans les eaux orientales.

Cependant, malgré les immenses services qu'elles furent appelées à rendre à l'Amirauté, les flottes de la Canadian Pacific Ocean Services purent quand même continuer à effectuer le transport des passagers, du fret et des mailles entre les divers ports de l'Europe, de l'Amérique et de l'Asie. Depuis le commencement de la guerre jusqu'à nos jours, leurs navires ont transporté environ 700,000 soldats et passagers civils entre le Canada et l'Europe, l'Inde, la Chine, l'Égypte, Gallipoli, la Mésopotamie, à travers la Manche ou sur l'Océan Pacifique, tandis que durant ce temps ils naviguèrent sur une distance totale de 1,230,000 milles, transportant encore plus de 3,000,000 de tonnes de fret, se composant pour la plus grande partie de munitions et d'approvisionnements de tous genres.

Quoique la Canadian Pacific Services ait souffert une légère perte dans son tonnage par le fait de la guerre, elle a depuis augmenté le nombre de ses navires, soit en achetant ou en faisant

construire de nouveaux, de sorte qu'elle en possède aujourd'hui 40, d'un tonnage total de 411,000 tonnes, tandis que des contrats ont encore été accordés pour la construction de quatre nouveaux paquebots.

L'amalgamation récente de la ligne Allan par la Canadian Pacific Ocean Services, rappelle le fait que la Cie Allan fut pratiquement la première ligne de navigation à maintenir un service de transport entre la Canada et la Grande-Bretagne. Son fondateur fut le Capitaine Alexander Allan, qui en 1822, vint de Glasgow à Québec à la recherche d'une cargaison pour son brick, le "Jean". Ce fut en 1852 que les voiliers de la compagnie furent remplacés par des vapeurs sur l'Atlantique. Cette compagnie a toujours depuis son origine, suivi dans son administration une politique progressive, caractéristique des tenaces et valeureux Écossais qui en furent les fondateurs. Disons en passant que la ligne Allan a été la première à se servir de l'acier dans la construction de ses navires, à adopter les turbines comme moyen de propulsion, de même que le système des hélices doubles.

sacrées?... Alors que, comme tout autre, il avait le cœur plein d'amour, et la mémoire remplie du rayonnement des yeux bruns, de la mélancolie des yeux bleus, du chatolement des chevelures d'or, de l'éblouissement des tresses d'ébène... il s'était interdit d'aimer

Egoïste!!

Allons donc, ne s'était-il pas sauvé de la blonde enfant qui, un soir, lui souriait? Et pourtant, en combien d'adorations muettes il s'était absorbé devant la chère image, encadrée au meilleur de son âme, dans le coin fleuri de ses illusions, roses tendres que le souille du réel n'avait jamais ternies.

Et ce soir là, il retrouvait son apparition douce et jolie... et le cœur lui faisait mal des regrets non éteints.

Il aurait été si heureux! Un foyer bien chaud, un nid tout capitonné de tendresse, une femme gracieuse et bonne, des enfants roses... la joie enfin, au lieu de la tristesse qui planait, lugubre, dans cette solitude.

Egoïste!

Ainsi, il avait renoncé au bonheur pour adoucir le sort des siens et on le taxait d'égoïsme parce qu'il vivait seul, et que peut-être bien inconsciemment, il avait pris certaines façons un peu étranges: se mettre à son aise, fumer sa pipe au fumeur quand on caquetait au salon; ne pas débiter des fantaisies galantes, et ne pas se donner de tintouin pour la première insignifiante...

A le voir filer son petit bonhomme de chemin, on l'appela:

Egoïste!!

C'était trop bête, à la fin, et ce soir, en relisant le chiffon frais et rosé de la cousinette, il eut comme une évocation de printemps...

Ce serait bien gentil!

Mais riant amèrement: "Non je suis trop vieux... ne me le dit-

elle pas?" Son cœur est pourtant resté jeune: c'est qu'il n'a pas vécu, mais ses tempes grisonnent; demain elles seront blanches; le physique a marché tout seul, et si vite!

Il faudrait unir sa jeunesse de cœur à une femme vieille et désillusionnée... Un mariage de raison voilà tout ce qui lui reste, quand il a des trésors à l'âme. Allons donc, mieux vaut les laisser enfouis à jamais; au moins, il veut leur épargner la profanation!

Épouser un enfant... il le pourrait, s'il n'était un être raisonnable, croyant un crime d'enchaîner une jeunesse à sa vie déjà vieille.

Egoïste il doit le rester!

Et silencieusement, sans révolte, il se résigne.

Mais à cette fête-là, il ne veut pas aller; c'est trop à la fin, et vraiment il ne peut voir le bonheur de Louise... et le sourire mutin de la jolie Yvonne.

Lui dira-t-il, à cette enfant, toute sa tristesse de vie manquée? A quoi bon? n'est-ce pas fini tout cela? Puisqu'il est incompris toujours, qu'importe, une fois de plus?

Allons, à ton rôle d'égoïste, grand cœur? Mets un masque impassible, affermis ta main et écris:

"Cousine Yvonne, vous êtes bien gentille de m'inviter ainsi, mais que voulez-vous que fasse dans une noce un vieux garçon de mon espèce? Laissez-moi dans mon antre, mais faites-y luire de temps à autre l'éclat de votre pur sourire. Je vous remercie, et je souhaite tous les bonheurs à Louise et à Jean—et aussi à vous!

Vous voulez une confiance? Pour vous moquer de moi, peut-être, joli lutin... mais allons-y quand même: vos beaux yeux sont si gentiment railleurs.

Pourquoi je ne me suis pas marié?—Pour la raison toute simple que j'étais né pour faire un vieux

Cartes d'Affaires et Professionnelles

PETITES ANNONCES

A VENDRE

Un joli PONEY, une voiture ayant coûté \$135.00 et un traineau avec attelage. A bon marché. S'adresser au bureau du Clairon.

ON DEMANDE

Des opératrices dans la confection des overalls, pantalons et chemises. S'adresser,

SALE GAMACHE & LANGELIER, Rue Mondor — St-Hyacinthe

A LOUER

Très belles chambres et salon avec pension si désiré. Aussi beau grand hangar avec chassis pouvant servir à placer effets divers ou pour une boutique de réparation.

Chez MME R. BRODEUR

12 rue Piété,

en face de l'Académie Girouard.

jno

A. Cadorette

Commerçant de Bois et Charbon.

Il me fait plaisir d'informer le public que j'ai en vente le charbon à vapeur Dominion, le charbon anthracite Lackawanna, charbon coke, charbon de forge, charbon de bois. Bois à la corde ou débité, croûtes, gravois d'amante, etc., etc. Aussi un stock de patate de 1er choix. Un encouragement est sollicité sur garantie de satisfaction.

RUE GIROUARD, Coin de la rue St-Pascal

1272—jio

Tél. Bell 264

Docteur J. E. A. Collette

MÉDECIN CHIRURGIEN

BUREAUX:

Coin Ste-Anne et Girouard, Tél. 311

185 rue Girouard, St. Hyacinthe

20-10-17

TELEPHONE 423.

Dr A. BEDARD

(CHIRURGIEN DENTISTE)

190 GIROUARD,

12-12-17 ST HYACINTHE.

J. S. Beaudet

Notaire.

Argent à prêter, — Assurance

3 RUE DU PALAIS,

ST-HYACINTHE P. Q.

16-6-18

Dr. Leon Archambault
DENTISTE
Spécialiste pour Dentiers
CINQ SAINT-DENIS ET RACHÉL-295
Téléphone, Saint-Louis 870 MONTREAL

4-1-10

Demandez la Chanson

"A BAS LA CONSCRIPTION"

avec accompagnement de piano,

5 cents chacune, 6 cents par malle

ST-JEAN & FRERE,

Marchands de journaux.

14-11-17

St-Hyacinthe

Mlle M. B. Choquet

Garde-Malade

— Diplômée —

324 Girouard, St-Hyacinthe

14-11-17

St-Hyacinthe

GRAND CHOIX DE

Tapis, Prêlarts, Portières

et Rideaux

Chez

EUG. L. DESAUTELS

222-226 Cascades, St-Hyacinthe

12-2-18



1-1-18

EN VENTE A NOTRE BUREAU

DIVERSES FORMULES A L'USAGE des

AVOCATS, NOTAIRES, HUISSIERS,

Pancartes de tous Genres

SUR PAPIER ET SUR CARTON

Feuilles de Rôle, Blancs de Liste Electorale

et Autres Formules pour Rayer

ou Ajouter les Noms de la Liste Electorale.

LE VOTE DES SOLDATS ETRANGERS

ET LES AUTRES CHINOISERIES DE LA LOI DU VOTE DES SOLDATS

Cette loi du vote des soldats, dont on a voulu faire une machine électorale conservatrice, traduit bien la profonde perception que les torys ont de leur impopularité parmi les vrais électeurs, et l'incohérence que cette perception a produite dans l'esprit des têtes dirigeantes du parti militariste tory.

D'abord, ce bulletin de vote qui ne peut permettre aux soldats de voter que pour un candidat ministériel ou un candidat libéral, aucun moyen n'y étant pourvu pour que les soldats aient la liberté de voter pour des candidats indépendants. Cette restriction de la liberté du suffrage est radicalement contraire à l'esprit de notre constitution et du gouvernement parlementaire.

Il y a ensuite cette autre disposition anti-constitutionnelle qui permet à des étrangers enrôlés dans l'armée canadienne de voter pour l'élection du parlement canadien.

L'atroce partisanerie de cette disposition est mise en lumière par le contraste suivant :

Elle donne le droit de suffrage à un Chinois qui se sera engagé comme cuisinier dans un de nos bataillons, tandis que la loi des élections en temps de guerre enlève ce droit à un Italien du Tyrol, établi et marié au Canada depuis trente ans, y ayant fait souche de citoyens canadiens, mais qui ne se sera fait naturaliser qu'en 1902.

Cette extravagante libéralité en fait de droit de suffrage pour ceux qui servent dans notre corps expéditionnaire a conduit le gouvernement à cette autre atrocité électorale, de permettre l'attribution à n'importe quelle circonscription canadienne du vote de ces étrangers.

Ces votes, qui peuvent, nous assure-t-on, dépasser une dizaine de mille, peuvent être suffisants pour faire pencher la balance en faveur des candidats du gouvernement dans une vingtaine de circonscriptions électorales, annulant ainsi arbitrairement le verdict des électeurs légitimes.

En supposant, par exemple, que ces votes étrangers soient attribués à une ou deux des moindres provinces, mettons aux provinces maritimes, leur masse, convenablement distribuée, pourrait faire élire tous les candidats conservateurs de ces provinces, même si le vote légitime, régulier et légal des citoyens canadiens de ces provinces avait élu partout des libéraux.

Est-ce que, dans ce cas, la constitution qui donne aux électeurs de ces provinces le choix de trente ou trente-deux députés, ne serait pas ainsi brutalement violée ?

Nous avons déjà fait ressortir ce point de droit constitutionnel, soulevé au Sénat par M. le sénateur Béique et nous croyons à la possibilité, à la très grande probabilité même, si le cas se présentait d'un procès en invalidation d'élection qui serait porté, au besoin, jusqu'au Conseil privé.

Les candidats libéraux, dans notre province du moins, se sont engagés à ne pas accepter d'élection qui serait obtenue en leur faveur par cette attribution de votes étrangers.

Et si les candidats conservateurs étaient sincères et francs, ils prendraient le même engagement vis-à-vis les citoyens des circonscriptions dont ils briguent les suffrages et dont on s'est proposé ainsi insolemment d'annuler le verdict.

—Du Canada

LES NOUVEAUX MINISTRES

LEUR-SITUATION NE SERA REGULIERE QU'APRES LES ELECTIONS S'ILS SONT ELUS

Le parlement est dissout. Les membres du Sénat sont seuls en vertu de leur nomination par la couronne, représentants du peuple auprès du souverain.

La théorie constitutionnelle veut que les ministres soient choisis par la couronne, parmi les représentants du peuple. Or, les nouveaux ministres ne sont pas représentants du peuple ni à la Chambre des Communes, ni au Sénat.

En pratique, lorsqu'un nouveau ministre n'est ni député, ni sénateur, on convoque d'urgence les électeurs dans une circonscription électorale vacante et le nouveau ministre s'y fait élire — s'il le peut. Ou bien on le nomme sénateur.

Une fois élu, il est membre du parlement et peut donc agir comme ministre. Mais il est de règle absolue que, même en temps où le parlement siège, le nouveau ministre ne prend effectivement possession de son ministère que lorsqu'il a été réélu par le peuple.

Dans le cas actuel, les nouveaux ministres ne seraient donc pas autorisés à prendre possession de leurs fonctions, ni d'ailleurs, à y faire des actes d'administration avant d'être élus par le peuple.

Ils seront, sans doute, candidats aux élections générales, mais d'ici-là, quels sont leurs droits et comment peuvent-ils les exercer ?

A notre avis, ils n'ont aucun droit d'agir comme ministres. Et tout acte exigeant la signature d'un ministre, s'il était signé par eux, serait nul et de nul effet.

Sir Robert Borden aurait pu réorganiser son ministère avant la dissolution du parlement ; ses nouveaux collègues, toutefois, n'auraient pu y siéger qu'après avoir été réélus. Et ils n'auraient pris possession de leurs départements qu'après cette élection.

Aujourd'hui, il faut attendre que les élections générales aient eu lieu, pour que les nouveaux ministres puissent siéger au parlement et faire officiellement acte de ministres.

Plus longtemps sir Robert Borden retardera les élections, par conséquent, plus longtemps il n'aura officiellement de collègues que les dix ou onze ministres qui restent de l'ancien gouvernement.

Nous sommes donc en pleine anarchie. Et cette anarchie ne cessera qu'après les élections : Sir Robert Borden va-t-il se presser de régulariser la situation de ses collègues, en faisant promptement les élections ?

Les Japonais amis de la nature

D'un articles de M. Brioux, paru dans "les Annales", nous détachons cette jolie page :

On rencontre très souvent de ces jardins minuscules qui reproduisent exactement un paysage céleste, tout en exprimant selon la fantaisie de l'auteur un rêve, ou même une pensée. Notez bien qu'il en tiendrait au moins quatre dans un mètre carré. Cependant, on y voit des collines, des routes, des rivières et des petits ponts en dos d'âne, des lanternes de pierre toutes petites, et des grèves, imitées par du sable très fin ou par des grains de riz. Il y a aussi des pierres. Les pierres ont, pour les Japonais, beaucoup plus de signification qu'elles n'en ont pour nous. Ils y découvrent dans leurs formes et leurs découpures, des beautés auxquelles nos yeux sont fermés. Il y a des boutiques où l'on vend de ces pierres, dont certaines se vendent très cher. Le dessin et la couleur, non la matière, en font le prix. Nous ne pouvons distinguer, nous, aucune raison de la différence de valeur entre une pierre de cinquante ou de cent francs et une de dix sous. Pour nous, elles se valent. Nous sommes comme des sauvages qui mettraient au même rang une chromolithographie et un tableau de maître.

Et cependant nous éprouvons vaguement, en face de ces œuvres d'art, un sentiment agréable. Leur charme, leur beauté s'imposent confusément à nous. Elles nous attirent, nous retiennent et nous font un petit plaisir. Toutes les figures d'européens sourient devant elles, comme devant les jeux d'un enfant. Les difficultés commencent lorsque nous cherchons les raisons de notre léger émoi. On sent très bien qu'il y a là autre chose qu'une reproduction minuscule de la nature. Les jouets de ce genre que nous avons vus chez nous apparaissent tout de suite comme des jouets, rien que des jouets. Après un coup d'oeil, on les a vus, et l'on ne sent pas le besoin de les regarder encore. Certainement, il y a dans les petits jardins portatifs du Japon une pensée, une esthétique que nous ne pénétrons pas, mais qui agit sur notre sensibilité.

PROVINCE de QUEBEC
District de St-Hyacinthe

AVIS PUBLIC

IN RE : Succession Hector Richer
St-Hyacinthe.

En vertu d'une Ordonnance du Tribunal de la Cour supérieure du district de St-Hyacinthe, en date du 19 octobre 1917 il sera procédé par le notaire soussigné, MARDI le 13 novembre prochain à la vente à l'enchère et adjudication des immeubles suivants et des meubles suivants :

A dix heures de l'avant-midi sur l'immeuble ci-après désigné en la Cité de St-Hyacinthe :

10. D'un emplacement situé en la cité de St-Hyacinthe sur la rue Mondor, de soixante quatre pieds de largeur par soixante huit de profondeur, le tout mesure anglaise 4 plus ou moins connu et désigné comme étant le lot numéro cent vingt-six (No. 126) du cadastre de la dite cité avec unemaison en brique à deux logements et ses dépendances y construites.

20. D'un fonds de commerce de tabacs, cigares, pipes, parfums, chaises de coiffeurs et autres meubles et ustensiles servant à l'exploitation d'un commerce de pipes et tabacs et à l'exercice du métier de coiffeur, en bloc au pourcentage sur le prix de l'inventaire.

A une heure de l'après-midi, sur l'immeuble ci-après désigné en la paroisse de St-Dominique :

10. D'une terre située en la paroisse de St-Dominique, sur le rang de ce nom, connue et désignée comme étant les lots numéros trois cent sept, trois cent huit, trois cent neuf, trois cent dix, trois cent onze, trois cent douze (nos. 307-308-309-310-311-312) des plan et livre de renvoi officiels de la dite paroisse, de la contenance de six arpents de front par trente arpents de profondeur plus ou moins, avec les bâtisses y construites.

20. D'un cheval, de voitures, harnais, machines agricoles, foin, grains, produits de la ferme et autres effets mobiliers généralement quelconques.

Ces biens appartiennent aux enfants mineurs issus du mariage de feu Hector Richer avec Madame Donald Brodeur, savoir Henri, Adélaïde, Sébastien, Antoinette et Juliette Richer.

Pour les conditions s'adresser au notaire soussigné

St-Hyacinthe le RENE MORIN
20 octobre 1917 de MORIN & BOIS-SEAU,
St-Hyacinthe.

PROVINCE OF QUEBEC
District of St-Hyacinthe

LICITATION

PUBLIC NOTICE

In the matter of: Estate Hector Richer.
St-Hyacinthe.

One TUESDAY, the 13th day of November proximo, by order of the Superior Court of this district, dated the 19th day of October instant will be sold at public auction by the undersigned notary to the last and highest bidder, on the premises, at ten o'clock in the forenoon, the following immovable property belonging to the minor children of the late Hector Richer in his life time barber of St-Hyacinthe, with Mrs Donald Brodeur, to wit:

A piece of land situate in the city of St-Hyacinthe, on Mondor street, containing sixty-four feet in width by sixty-eight feet in depth, the whole more or less and english measure, known and designated under number one hundred and twenty six (No. 126) on the Official Plan and Book of Reference for the city of St-Hyacinthe, with the buildings thereon erected.

For the conditions apply to the undersigned notary.

St-Hyacinthe, 20th October 1917.
RENE MORIN
16 St-Denis street
St-Hyacinthe.

Magasin de Hautes Nouveautés

Il est reconnu que pour avoir le plus grand choix d'Étoffes à Robes, Soies de Fantaisie pour Blouses, Garnitures, Collets, Dentelles, Sacoques, etc., il faut visiter le magasin BERGERON & SICOTTE

Un immense assortiment d'Indiennes, Ducks, Mousselines, Or ganidis des couleurs les plus nouvelles, aussi Cotonnades de toute sortes.



Tapis et Prelarts

Notre département de Tapis et de Prelarts est reconnu comme étant le plus considérable en ville.

Nous attirons votre attention sur nos Tapis toulousains de la marque "MAPLE LEAF" supérieur à tout autre tapis de ce genre comme couleur et durabilité.

Tapis de foyers, Prelarts jusqu'à 4 verges de large. Portières, Rideaux, Tapis tables, etc.

UNE VISITE VOUS CONVAINCRA

BERGERON & SICOTTE

ST-HYACINTHE

1-1-17

81 TEL. BELL
92 " " "

BUREAU
RÉSIDENCE

14 RUE ST-DENIS
74 ST-DOMINIQUE

W. AMYOT

Représentant de "LA PROVINCIALE",
assurances-vie. Seule compagnie donnant des bénéfices pour maladies et en cas de mort.

ASSURANCES CONTRE LE FEU ETC., ETC.

TERRES ET PROPRIETES DE VILLE
A VENDRE OU A ECHANGER.
Spécialité: CIGARES.

2-2-17

ST-HYACINTHE

POURQUOI ENTREtenir UN FEU ARDENT DE CHARBON, LORSQU'UN PETIT RECHAUD ELECTRIQUE PEUT SUFFIRE

Les chambres froides ne sont plus excusables. Grâce au réchaud électrique, les chambres où règne une température irrégulière deviennent confortables, en quelques instants. Vous n'avez qu'à le transporter là où la chaleur est insuffisante. En quelques minutes il change le frisson en une chaleur réjouissante. Il n'y a aucun labeur et la dépense est minime.

Le coût et l'emploi de nos réchauds sont peu élevés. Ils sont d'apparence élégante. Ils ne dégagent aucune fumée, aucune odeur et sont absolument sûrs. Ils donnent entière satisfaction. Venez les voir aujourd'hui.

La Cie de Gaz, Electricité et Pouvoir,
255 RUE CASCADES TEL. 228 ST-HYACINTHE, QUE.

Vente par le Shérif

Sheriff's Sale

C. C. District de Montréal, No. 769.
St-Hyacinthe, savoir: THE MATTHEW MOODY & SONS CO., Demandeur; contre J. V. Bélanger, Défendeur.

10. Un terrain situé sur le quatrième rang de la Montagne, en la paroisse de St-Paul d'Abbotsford, connu comme étant le lot No. 417 du cadastre de la dite paroisse.

20. Un autre terrain à bois situé sur le cinquième rang de la Montagne, connu comme étant le lot No. 444 du cadastre de la dite paroisse.

Pour être vendus séparément à la porte de l'église de la paroisse de St-Paul d'Abbotsford, le TROISIÈME jour de NOVEMBRE prochain, à DIZ heures a. m.

Le shérif,
JOS.-L. CORMIER.
St-Hyacinthe, 23 octobre 1917.

C. C. District de Montréal, No. 769.
St-Hyacinthe, to wit: THE MATTHEW MOODY & SONS CO. Plaintiff; against J. V. BELANGER, Defendant,

1st. A lot situate on the fourth range of the mountain, in the parish of St-Paul Abbotsford, known as being lot No. 417 on the official cadastre of said parish.

20. Another lot situate on the fifth range of the mountain, known as being lot No. 444 of the official cadastre of said parish.

To be sold separately at the parochial church door of St-Paul Abbotsford on the THIRTEENTH day of NOVEMBER next at TEN o'clock, in the forenoon.

JOS.-L. CORMIER,
Sheriff
St-Hyacinthe, 23 octobre, 1917.

"Le Clairon"

Journal Hebdomadaire publié à Saint Hyacinthe tous les vendredis au No 173 rue Girouard, par l'imprimerie Yamaska
L. A. BERNIER, Gérant.

ABONNEMENT

A St. Hyacinthe (livré à domicile) et aux Etats-Unis, par année..... \$1.50
Ailleurs au Canada..... 1.00

3c LE NUMERO

En vente chez M. Geo. St-Jean.

Nouvelles Locales

Joyeuse Réunion

La semaine dernière étaient en promenade chez leur fils Jules, M. et Mde Auguste Gingras de Tadoussac.

Mardi soir, à cette occasion, M. Jules Gingras avait tenu à réunir chez lui, parents et amis, pour fêter cet heureux passage.

Le chant et la déclamation furent à l'ordre du jour et malgré ses soixante-dix-huit ans, M. Gingras sut encore, sous ce rapport, donner une bonne leçon aux jeunes.

On s'amusa ferme jusqu'à une heure avancée et l'on se sépara avec regret de cette réunion emportant le meilleur souvenir.

Etaient présents : Messieurs et Mesdames Jules Gingras, Aldéric Lahaise, Frank Foisy, F. X. Foisy, Mesdemoiselles Antonia Foisy, Laurence Gingras, Hermance Gingras, Eva Foisy, Eliane Lahaise, Oméline Lahaise, Corinne Lahaise, Madame Arthur Duhamel, Messieurs Edgar Duhamel, manufacturier, Paul Gingras, Maurice Lahaise, Henri Lalime, Ernest Duhamel, Roland Duhamel.

Après avoir fait vingt-deux voyages en Europe pour la maison McCall & Cheyne de Québec, M. Gingras ne s'est pas lassé et il pousse avec son épouse ce long voyage au travers des Etats-Unis. Mercredi et jeudi avaient lieu de semblables réunions chez M. Aldéric Lahaise et chez M. Frank Foisy.

Remerciement

Remerciements à Soeur Thérèse de l'Enfant Jésus pour faveurs obtenues avec promesse de publier par son intercession.

Soeur Thérèse de l'Enfant Jésus est une jeune carmélite, morte en odeur de sainteté à l'âge de 24 ans et dont le procès de béatification est actuellement devant les congrégations romaines.

J. P. E. GAGNON.

ETAT CIVIL

Cathédrale

BAPTÊMES

Octobre 18 — Marie, Pauline, Annette, fille de Frank Métayer et de Eglantine Niquet. Parrain et marraine, Emile Niquet et Garmaine Métayer.

Octobre 21 — Marie, Marguerite, Jacqueline, fille de M.-Adolphe David, marchand, et de Berthe Philie. Parrain et marraine, Désiré-Hyacinthe Houle et Albina Gosselin.

Octobre 21 — Marie, Simonne, Paulette, fille de Zéphir Blanchard et de Melvina Mongeau. Parrain et marraine, Arthur Morin et Agnès Blanchard.

Octobre 21 — Joseph, Maurice, Gaston, fils de Henri Lussier et de Alice Chartier. Parrain et marraine, Joseph Lussier et Laurida Lapointe.

Octobre 22 — Donat, Henri, Lorenzo, fils de Zoel Laperle et de Léonie Brouillard. Parrain et marraine, Donat Bloisclair et Corona Brouillard.

MARIAGES

Octobre 18 — Entre Joseph, Arthur Girard, instituteur de La Présentation de Dorval, et Alice Robert, fille de Ulric Robert et de Marie Bouffard, de cette ville.

Octobre 22 — Entre Alexandre Roméo Valcourt, de St-Simon de Bagot, fils de feu Ferdinand Valcourt et de Parmélie Boucher et Emma St-Onge de cette ville, veuve de Saul Gendron.

SÉPULTURES

Octobre 18 — Simonne Petit, fille de feu Hermas Petit et de Elphéline Poitras, 11 ans.

Octobre 19 — Thuribe Brunelle, époux de Blanche Wingender, 30 ans.

Octobre 20 — Conrad Frédéric, fils de Camille Frédéric et de feu Albina Beaupré, 20 ans.

Octobre 20 — Annette Métayer, fille de Frank Métayer et de Eglantine Niquet, 5 jours.

Notre-Dame du Rosaire

BAPTÊMES

Octobre 21 — Marie, Blanche, Hélène, fille de Valmore Lemieux et de Anna Lavigne. Parrain et marraine, David Lemieux et Eva Sicotte.

Octobre 22 — Laurent, Paul, fils de Arthur Dolbec et de Victoria Gevry. Parrain et marraine, Dieu-donné Gévry et Armanda Dubreuil.

Octobre 22 — Marie-Paule, Jean, nette, fille de Arthur Dolbec et de Victoria Gevry. Parrain et marraine, Jérémie Desforges et Maria Gevry.

MARIAGE

Octobre 22 — Entre Joseph Georges Turcotte, fils de Arthur Turcotte et de feu Joséphine Dionne, et Octavie St-George, fille de feu Adélaïde et de Octavie St-Géorges Malo, tous deux de la paroisse Notre-Dame du Rosaire.

PERSONNES FOR- TES DEMANDEES

Le besoin de personnes fortes est urgent. Ceux que la maladie a mis en dehors des rangs des hommes et des femmes robustes se rendent durement compte de leur position. Ils subissent des échecs dans chaque phase de la vie et les hommes faibles et les femmes dont les nerfs sont épuisés ont plus que jamais absolument besoin de mettre leur santé en bon état et de venir actifs et forts. Plusieurs qui ont commencé à se soigner il y a des mois sont aussi malades maintenant que le jour où elles ont commencé à se soigner vainement avec des drogues communes. Tout homme ou toute femme malade devrait ne pas oublier que la débilité, l'épuisement nerveux, l'indigestion, l'insomnie, la névralgie et la dépression proviennent d'un approvisionnement déficieux du sang. Les traces, le surmenage ou autres causes ont appauvri le sang et laissé impur le courant de la vie. Les nerfs en conséquence sont affermis et tout l'organisme a besoin d'un sang nouveau. Dans cet état, plusieurs milliers ont retrouvé des nerfs solides et une santé et une force nouvelles, grâce au nouveau sang rouge. Les Pilules Roses du Dr Williams en font réellement. Lorsque vous êtes faibles ou que vous manquez de sang, ce n'est pas seulement une perte de temps et d'argent, mais aussi une grave menace que de vous soigner avec des drogues communes. Suivez l'exemple de tant de milliers de gens en faisant l'essai des Pilules Roses du Dr Williams et elles feront de vous des hommes et des femmes en santé, actifs.

Les Pilules Roses du Dr Williams sont en vente chez tous les marchands de remèdes, ou on peut les obtenir par la poste à raison de 50c la boîte ou six boîtes pour \$2.50, de The Dr Williams Medicine Co., Brockville, Ont.

CANADA
Province de Québec
District de St-Hyacinthe.

COUR SUPERIEURE

Victor Morisseau, ci-devant cultivateur, de la paroisse de St-Denis, district de St-Hyacinthe et maintenant bourgeois de Woonsocket, Etat du Rhode Island, un des Etats-Unis d'Amérique.

Demandeur

vs
Dame Arzèlie Morisseau, ci-devant de la dite paroisse de St-Denis et maintenant de Woonsocket susdit, épouse de Paul Morisseau, du dit lieu de Woonsocket, et ce dernier en autant que besoin pour assister et autoriser sa dite épouse aux fins des présentes

Défendeurs

Il est ordonné au Défendeur de comparaître dans le mois.
St-Hyacinthe, 25 Octobre 1917
ROY & BEAUREGARD
P. C.

MULTI-MILLIONNAIRE

Tout le monde devrait être multi-millionnaire, c'est si facile; il n'y a qu'à entrer dans les Prévoyants du Canada.

VIEILLE RANCUNE DES PRUSSIENS

La nouvelle publiée dans les journaux ces jours derniers concernant les révélations récentes de Washington sur le plan de sabotage que le gouvernement allemand avait élaboré l'an dernier contre le Pacifique Canadien, afin de paralyser le trafic de cette compagnie, de préférence à toute autre sur ce continent, prouve que les Allemands n'ont pas encore oublié la grande organisation de transport canadienne et ces entreprises commerciales en Autriche avant la guerre.

On se rappelle qu'en 1913, le C.P.R. inaugura un service de wagons-observatoires sur les chemins de fer autrichiens, en même temps qu'un service de navigation avec le port de Trieste, coopérant avec les lignes de l'Etat. Cette initiative de la part d'une compagnie étrangère déplut tellement aux chemins de fer prussiens, qui à cette époque exploitaient les Autrichiens pour leur propre intérêt, en tâchant autant que possible d'attirer le trafic de ce pays vers leurs propres lignes qu'ils réussirent par l'intermédiaire, du Bureau de la Guerre de Berlin, à forcer le gouvernement de l'Autriche à fermer les bureaux que le C.P.R. avait à Vienne et à annuler la franchise accordée à cette compagnie. Quand la guerre fut déclarée, le gouvernement autrichien s'empressa de saisir les luxueux wagons que le C.P.R. avait fait construire pour son service de touristes dans les montagnes du Tyrol et l'on dit qu'ils ont été depuis affectés au service sanitaire, étant transformés en wagons-hôpitaux pour les officiers blessés. Sans doute, les prouesses des soldats canadiens sur les champs de bataille ont encore contribué à faire craindre aux Prussiens tout ce qui pouvait venir du Canada.

Chemin de fer du Gouvernement Canadien.

Changement d'horaire dans le service de la Malbaie

La direction des Chemins de Fer du Gouvernement Canadien annonce qu'à partir de lundi le 22 octobre il y aura un changement dans le service entre le quai de Rivière Ouelle et la Malbaie.

Le vapeur "Champlain" laissera la Malbaie à 7.30 A.M. tous les jours, excepté le dimanche, correspondant avec le train de l'embranchement du quai de Rivière Ouelle, et avec l'Express Maritime, Train No 3 à la jonction de Rivière Ouelle arrivant à Montréal à 7.20 P.M.

Allant vers l'Est, les voyageurs pour les endroits de la Malbaie feront raccourci avec le train No 32 laissant Lévis à 8.20 A.M. tous les jours, excepté le dimanche, et arrivant à la Malbaie par le vapeur "Champlain" à 1.30 P.M.

THEATRE CORONA

SAMEDI, 27 OCTOBRE. (Un Jour Seulement)

Le Dollar Tout-Puissant

Grande vue en cinq rouleaux de la Compagnie World. Le Dollar Tout-Puissant traite d'une façon des plus dramatique d'un problème qui est toujours d'actualité : La puissance corruptrice de l'argent. Cette vue est une de celles qui a remporté le plus grand succès dans tous les grands théâtres.

Episode No. 8 de la fameuse série Le Royaume Secret, comédie en deux rouleaux, et Gazette de Pathé.

DIMANCHE ET LUNDI, 28 et 29 OCTOBRE.

Mlle Gladys Hulette, dans

Mlle Personne

Mlle Personne est l'histoire d'une jeune fille qui ne connaît pas ses parents et qui est élevée par un prêteur sur gages. Les incidents de sa vie sont des plus dramatiques. Et, cette vue, de l'opinion des grands journaux, est supérieure de plusieurs degrés, aux bonnes vues.

Gazette de Pathé, Comédie intitulée : LA JALOUSIE QUI SAUTE ; et 10ème épisode de Patria.

MARDI ET MERCREDI, 30 et 31 OCTOBRE.

La célèbre vue spéciale :

Le Bossu de Notre-Dame

Ce grand Photo-drame dans lequel

THEDA BARA tient le premier rôle, que nous avons annoncé pour la semaine dernière sera joué ces jours-là.

Les prix seront les prix réguliers.

Tout le monde devrait voir cette grande vue, tirée des œuvres de Victor Hugo.

Dernier épisode du "Mystère de la Croix-Double", et Comédie.

Horaires : 7.30 hrs, Série, Comédie ; 8.45 hrs, Le Bossu de Notre-Dame ; 10.15 hrs, répétition de la série.

JEUDI ET VENDREDI, 1er et 2 NOV.

Alice Brody, dans

The Self-Made Widow

Une superbe production en cinq rouleaux de la Compagnie World. Ce drame est d'un intérêt saisissant et tout à fait d'actualité.

Comédie, Gazette de Pathé, et 9ème épisode du Royaume Secret.

JEUDI APRES-MIDI, Jour de La Toussaint, Matinée à deux heures.

Matinées : Tous les SAMEDIS et DIMANCHES.

ADMISSIONS : ORCHESTRE 15 CTS, BALCON 10 CTS. Quelques Sièges Réservés à 20 cts.

VOUS TROUVEREZ A L'EPICERIE PAGNUELO

Nous vendons le sucre REDPATH en sac de 100 lbs. à \$9.25.

Farine à PATISSERIE en sac de 100 lbs. à \$6.25.

Bonne GRAISSE en seau de 20 lbs. à \$4.80.

JAMBON SPECIAL à 28c. la lb.

TOUTES ESPECES DE FROMAGE : à la crème, Roquefort, Limbourg, Stilton fort, Stilton doux, McLaren à la crème, McLaren au piment. AUSSI LEGUMES DE TOUTES SORTES : Patates sucrées, Aubergines, Selsifi, Céleri, Chou-fleur, Radis, Percil, Poireaux, Oignons d'Espagne, Piments rouges et verts, Laitue de Boston, Tomates.

TELEPHONE 340

EPICERIE PAGNUELO

143 Rue CASCADES

NOUS ACHETONS LES
OEUFs FRAIS
A 47c. LA DOUZAIN.

NOTRE MAGASIN EST OUVERT
TOUS LES MATINS A 6.30